

PROCES VERBAL

Élections des représentants au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales

Scrutin du 25 juin 2026

Élection des représentants des établissements publics

Le 25 juin deux-mille-vingt-six à 14h00 au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence 66000 PERPIGNAN, la Commission de recensement et de dépouillement des votes s'est réunie sous la présidence de Robert GARRABÉ, afin de procéder aux opérations de recensement des votes, de dépouillement des suffrages et de proclamation des résultats de l'élection des représentants des établissements publics au Conseil d'Administration du Centre de Gestion,

Membres titulaires présents de la Commission de recensement et de dépouillement des votes :

Présidence :

M. Robert GARRABÉ, Président du CDG66

Maires de communes affiliées au CDG66 :

M. Christian NIFOSI, maire de Villelongue-dels-Monts

M. Antoine TAHOCES, maire de SANSA

Mme Fabienne SEVILLA, maire de Fourques

Présidents d'établissements publics affiliés au CDG66 :

Mme Marie COSTA, présidente du CCAS d'Amélie-les-bains

Mme Édith PUGNET, présidente du CCAS de Cabestany

Fonctionnaires relevant du périmètre du CDG66 :

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du CDG66

M. Jérôme TIXADOR, Directeur Général des Services de la Com com Sud Roussillon

M. Pascal COLOMER, huissier du justice

Secrétariat de la Commission :

Mme Ketty HULLO, Responsable du service conseil statutaire et carrière,

M. Pascal LLONG, Service Administration générale.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-EP-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Le Président ouvre la séance et rappelle que dans le cadre de l'élection des représentants des établissements publics au Conseil d'administration du CDG66, la Commission est chargée de contrôler la régularité des votes reçus, de procéder au recensement, au dépouillement des suffrages et à la proclamation des résultats du scrutin.

Il constate la présence des membres de la commission et déclare la séance ouverte.

Un secrétaire de séance est désigné, il s'agit de Mme Fabienne SEVILLA.

1. Présentation du constat de l'huissier de justice

Préalablement aux opérations de recensement et de dépouillement, le Président donne la parole à Maître COLOMER, huissier de justice mandaté par le CDG66 afin d'assurer le suivi et le contrôle des opérations électorales.

Maître COLOMER présente à la Commission les constatations effectuées dans le cadre de sa mission, portant notamment sur :

- Les modalités de réception des plis électoraux,
- Les conditions de conservation et de sécurisation des votes reçus,
- Les opérations de suivi réalisées pendant toute la période de réception des suffrages,
- Les éventuels incidents constatés,
- Les mesures prises afin de garantir l'intégrité et la confidentialité du scrutin.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, la Commission prend acte des constatations présentées et constate que les opérations de réception et de conservation des votes se sont déroulées dans des conditions garantissant la régularité et la sincérité du scrutin.

2. Recensement et émargement des votes

L'urne correspondant au collège des établissements publics est ouverte devant les membres de la commission.

Les enveloppes de retour sont dénombrées puis pointées sur la liste électorale afin d'établir le nombre de votants.

Les opérations de contrôle sont effectuées à partir :

- De la liste électorale,
- Des documents de suivi des opérations électorales établis par le CDG,
- Des constatations de l'huissier de justice.

Après vérification, la commission constate :

- Nombre d'électeurs inscrits : **86**
- Nombre de votants : **53**
- Taux de participation : **61.63 %**

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-EP-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Chaque enveloppe de retour fait ensuite l'objet d'un contrôle de recevabilité portant notamment sur la présence des mentions obligatoires permettant d'identifier l'électeur et de vérifier la régularité du vote.

À l'issue de ce contrôle, la commission constate :

- Nombre d'enveloppes recevables : **50**
- Nombre d'enveloppes non recevables : **3**

Après examen des enveloppes concernées, la commission décide d'écarter les enveloppes déclarées non recevables pour les motifs suivants :

- 2 enveloppes : absence des mentions obligatoires
- 1 enveloppe : défaut identité électeur

3. Vérification du contenu des enveloppes de retour

Les enveloppes de retour déclarées recevables sont ouvertes sous le contrôle de la Commission.

Conformément aux modalités d'organisation du scrutin, la Commission vérifie que le nombre et la nature des enveloppes de scrutin contenues dans chaque pli correspondent aux droits de vote attribués à l'électeur concerné.

Cette vérification est effectuée à partir des tableaux préparatoires établis avant le scrutin.

Après examen, la Commission constate que les opérations se sont déroulées conformément aux dispositions prévues.

Nombres d'enveloppes de scrutin reçues recevables :

- 1 voix (*bleues*) : 187
- 10 voix (*blanches*) : 72
- 100 voix (*roses*) : 7

4. Dépouillement des suffrages

Les enveloppes de scrutin sont regroupées selon leur catégorie :

- Enveloppes bleues : 1 voix,
- Enveloppes blanches : 10 voix,
- Enveloppes roses : 100 voix.

Le dépouillement est réalisé sous le contrôle de la Commission.

Pour chaque enveloppe, le bulletin est extrait, présenté à la Commission, contrôlé puis comptabilisé.

Accusé de réception en préfecture 066-286600267-20260625-PV-EL2026-EP-AR Date de télétransmission : 25/06/2026 Date de réception préfecture : 25/06/2026

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Catégorie de bulletins	Nombre de bulletins	Valeur unitaire	Nombre de voix
1 voix – bleus	181	1	181
10 voix – blancs	67	10	670
100 voix – roses	7	100	700
TOTAL			1 551

Les suffrages déclarés nuls et blancs sont recensés séparément :

- Suffrages déclarés « nuls » : **0**
- Suffrages déclarés « blancs » : **56**
 - 6 bulletins 1 voix (*bleus*) : soit 6 voix
 - 5 bulletins 10 voix (*blancs*) : soit 50 voix

Afin de sécuriser les opérations, un double contrôle du comptage est assuré par les services du CDG sous le contrôle de la Commission.

5. Résultats du scrutin

Au vu des opérations de recensement et de dépouillement, la Commission arrête les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : **86**
- Nombre de votants : **53**
- Taux de participation : **61.63%**
- Nombre total de voix recensées : **1 607**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- Nombre de suffrages déclarés blancs : **56**
- Nombre de suffrages valablement exprimés : **1 551**

La liste unique intitulée : « Ensemble, continuons à faire du CDG notre maison commune ! »,
a obtenu : **1 551** suffrages valablement exprimés.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-EP-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

6. Attribution des sièges

Le nombre de sièges à pourvoir au titre du collège des établissements publics étant fixé à 3 (3 titulaires + 3 suppléants), la totalité des sièges est attribuée à la liste : « Ensemble, continuons à faire du CDG notre maison commune ! »

Les candidats figurant sur cette liste sont proclamés élus dans l'ordre de leur présentation comme suit :

	Candidats TITULAIRES					Candidats SUPPLÉANTS				
	Nom	Prénom	Etablissement représenté	Qualité au sein de l'établissement	Mandat local détenu (hors établissement public)	Nom	Prénom	Etablissement représenté	Qualité au sein de l'établissement	Mandat local détenu (hors établissement public)
1	MARTY	GREGORY	COMMUNAUTES DE COMMUNES ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS	PRESIDENT	MAIRE DE PORT-VENDRES	VALIENTE	BRUNO	SYDECOM 66	MEMBRE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	MAIRE DE CALCE
2	VIVES	AUDE	COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO	PRESIDENTE	MAIRE DE PRADES	GARCIA	MICHEL	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES CATALANES	VICE-PRESIDENT	MAIRE DE MATEMALE
3	RAYNAUD	ROBERT	SYM PYRENEES-MEDITERRANEE	MEMBRE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	MAIRE-ADJOINT LE SOLER	BATAILLE	PIERRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES CATALANES	PRESIDENT	MAIRE DE FONTRABIOUSE

7. Proclamation des résultats

Après avoir arrêté les résultats du scrutin, le Président en proclame les résultats.

La Commission constate que les opérations électorales se sont déroulées conformément aux dispositions applicables et qu'aucune observation n'est de nature à remettre en cause la régularité ou la sincérité du scrutin.

8. Clôture des opérations

La Commission constate que les opérations électorales, depuis la réception des plis de vote jusqu'à la proclamation des résultats, se sont déroulées dans des conditions garantissant la régularité, la transparence et la sincérité du scrutin.

La séance est levée à **17h08**

Fait à Perpignan, le 25 juin 2026.

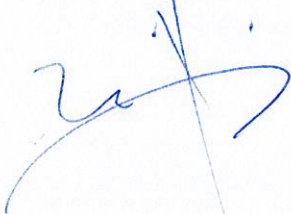
Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-EP-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Le Président de la Commission,

Robert CARRABE



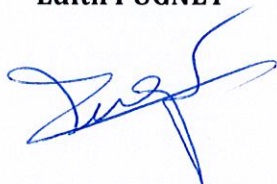
Christian NIFOSI



Jérôme TIXADOR



Édith PUGNET



Le secrétaire de séance,

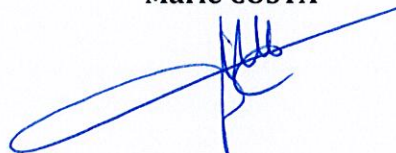
Fabienne SEVILLA



Antoine TAHOCES



Marie COSTA



Nasser APFIF



Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-EP-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026